

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal

du 19 février 2026 à 19h30

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mme Barbara ANNE, M. Joël CHERLIAS, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.

Excusés : Mme Evelyne LAIR pouvoir à Mme Michèle LEGESNE.

Secrétaire de séance : Mme Barbara ANNE.

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2026-02-01 : Approuvée

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention aux associations suivantes :

- A l'unanimité des voix :
 - Amicale de l'école : 200 €
 - ALSSA : 150 €
 - Société du Pays Fertois : 60 €
 - Comice du Canton de la Ferté Bernard : 70 €
 - Fondation du Patrimoine (adhésion 2026) : 200 €
 - AFN-UNC : 1 gerbe pour le 8 mai
 - Générations Mouvement – aînés ruraux : mise à disposition de la salle des associations une fois par semaine pour activité cartes (jeudi)
 - FSE – collège Georges Desnos : 10 € par enfant de Saint Aubin scolarisé au Collège (290 €)
- Par 8 voix pour et 2 abstentions :
 - Amicale de la pêche : 150 €

Délibération n°2026-02-02 : Approuvée

Subventions aux organismes de formation

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser une somme de 28 € pour chaque enfant domicilié sur la commune de Saint Aubin des Coudrais scolarisé dans des organismes de formation dont les établissements en ont fait la demande.

Délibération n°2026-02-03 : Approuvée

Fonctionnement scolaire - Ecole Vincent Van Gogh

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de maintenir :

- à 30 € par enfant la subvention versée pour aider au fonctionnement de chaque classe durant l'année scolaire 2025-2026,
- à 8 € par enfant celle versée à la coopérative scolaire pour aider à l'organisation de sorties ou autres activités.

Nombre d'enfants scolarisés sur la présente année scolaire : 73 enfants.

Une participation de 100 € sera également versée à la coopérative scolaire pour la réalisation de la fresque sous le préau.

Délibération n°2026-02-04 : Approuvée

Activités extérieures – reconduction de l'aide aux familles

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide octroyée depuis 2019 aux familles domiciliées sur Saint Aubin des Coudrais pour aider au financement des activités de leurs enfants se déroulant sur le secteur fertois.

Sur présentation d'une facture acquittée, une aide unique de 25 € par enfant est versée aux familles de Saint Aubin des Coudrais pour une ou plusieurs activités réalisées par ce même enfant entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026, centre de loisirs inclus. Cette aide n'est que de 5 € pour les activités dont le montant est inférieur ou égal à 25 € (ALSSA et Médiathèque).

Délibération n°2026-02-05 : Approuvée

RASED – année 2026

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le bilan de l'année civile 2025, décide de verser une participation de 200 € pour aider au fonctionnement du RASED de Bonnétable.

Délibération n°2026-02-06 : Approuvée

CC du Perche Emeraude : report Fonds de concours Voirie 2024 sur l'année 2026

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de reporter le fonds de concours « Travaux de Voirie » attribué pour 2024. Montant de l'aide accordée : 2 495 € pour les purges à réaliser sur une partie des voies communales n°103, n°5 et n°9.

Délibération n°2026-02-07 : Approuvée

CC du Perche Emeraude : attribution Fonds de concours Voirie 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le fonds de concours « Travaux de Voirie » attribué pour 2025. Montant de l'aide accordée : 5 410 € pour les travaux à réaliser sur une partie des voies communales n°107, n°401, et n°8.

Délibération n°2026-02-08 : Approuvée

Contrôle des aires de jeux

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis de 612 € TTC présenté par la société CBR Contrôle pour le contrôle des aires de jeux installées à l'école et dans le reste du village.

Délibération n°2026-02-09 : Approuvée

Marquage au sol

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant TTC de 1 938,02 € présenté par l'entreprise ESVA pour la réalisation de marquage au sol dans certaines rues du village (Mairie, Ecole, ...).

Délibération n°2026-02-10 : Approuvée

Autolaveuse

Par 7 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte la proposition du groupe SETIN pour l'acquisition d'une autolaveuse de marque KARCHER d'un montant TTC de 4 032,40 €.

Cette machine lavera aussi bien le carrelage que le parquet et sera utilisée dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Délibération n°2026-02-11 : Approuvée

Règlement du cimetière

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord pour rajouter l'information suivante à l'article 1 : droit à l'inhumation

« Toute personne ayant un lien familial direct avec une personne ayant déjà une concession dans le cimetière communal aura droit à une sépulture dans celui-ci ; cette autorisation est limitée aux enfants et petits-enfants des défunts, aux frères et sœurs de ces derniers ».

Demande des administrés

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ *Madame FONTAINE, résidente du chemin de la Montrée informe la Commune que l'entrée de sa propriété est très dégradée et une tranchée se creuse de plus en plus ce qui engendre un trop plein dans sa mare lors des fortes pluies, et l'eau atteint sa dépendance.*

Afin de remédier à cette situation, Monsieur METAIS doit intervenir dès que les conditions météorologiques seront favorables afin de creuser le fossé d'évacuation des eaux de ruissellement du chemin communal de randonnée, avec création d'un petit merlon en travers de celui-ci pour canaliser les eaux.

- ✓ *Monsieur BELLANGER, locataire de la parcelle cadastrée section C n° 389 souhaiterait l'autorisation de refaire une entrée de 12 mètres juste au-dessus de la propriété de Madame Caroline RIGAL pour une sortie d'engins agricoles.*

Madame le Maire précise que cette parcelle se situe hors agglomération, il convient donc de demander cette autorisation auprès de la DDT.

- ✓ *Monsieur FLICK, habitant de la route de la Morandière, demande un panneau d'avancée de STOP, de la route de la Morandière au croisement de la route de Dehault.*

Le Conseil Municipal décide de refaire le marquage au sol du STOP dans un 1^{er} temps et les services de la DDT seront consultés dans un 2nd temps pour juger de l'opportunité ou non de la mise en place de ce panneau signalant en amont le STOP.

- ✓ *Madame TANDONNET, habitante de la route des Roulières, soulève un problème d'inondations sur le chemin rural conduisant à son habitation et longeant la propriété de Monsieur et Madame CHANTEUX Eric, signalant l'impossibilité pour certaines entreprises d'accéder à son habitation.*

Madame le Maire rappelle que les travaux d'empierrement ont été réalisés en fin d'année 2025 devant son portail pour améliorer l'accès.

Le Conseil Municipal n'a malheureusement pas de solutions à apporter avec le matériel technique en sa possession et il faut aussi souligner que les intempéries actuelles impactent tous les sites de la Commune et que toutes les entreprises remettent à plus tard les travaux qui leurs ont été commandés.

Elections : tableau des permanences

Le tableau des permanences est établi pour le 1^{er} tour des élections municipales.

Dates des prochaines réunions et manifestations

- ✓ *06 mars : Assemblée Générale Extraordinaire de l'Amicale de l'Ecole,*
- ✓ *07 mars : concert Choral'in, chorale de Montfort le Gesnois, à l'Eglise de Saint Aubin des Coudrais à 20h30,*
- ✓ *20 mars : carnaval organisée par l'école de 14h00 à 15h30*
- ✓ *18 avril : Course cycliste « Tour en Perche Emeraude » en après-midi,*

Séance levée à 21h30

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.